



## Conseil municipal 2020 : compte-rendu du 9 juin

L'an deux mil vingt, le neuf juin à 19 heures 30 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

**Présents :** M. VALLIES, Mme BAULINET, M. CHALAYE, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLE-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme DAUDIN, Mme LANGUILLE, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, M. GOBROL, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, Mme VOISIN, M. DROUIN, Mme LAURENT, M. ROSSIGNOL, Mme CHARDERON, M. MOREAU, Mme AFRASS, M. BERTRAND (présent à partir de 20h45, pouvoir donné à M. ROSSIGNOL), Mme BONNEFOY, M. DAFRANE, Mme BANEGE, M. LECLERCQ, Mme CLEMENT, M. SEIGNEURIN, Mme LOUVEL.

Formant la majorité des membres en exercice M. SEIGNEURIN a été désigné secrétaire de séance

### **Approbation du procès-verbal du 25 mai 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 25 mai 2020 est **adopté à l'unanimité**.

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### **1. Création des commissions communales.**

Chaque commission sera animée, en qualité de vice-présidents, par les adjoints pour lesquels l'ordre du jour relève de leur délégation et qui prendront la décision de réunir leur commission.

**Commission 1 :** Finances, Vie économique, Ressources humaines, emploi, formation

**Commission 2 :** Culture, ville inclusive.

**Commission 3 :** Petite enfance, vie scolaire, animation

**Commission 4 :** Sport, vie associative

**Commission 5 :** Centre-ville, tourisme, espace public, urbanisme, bâtiments, transition écologique

**Commission 6 :** Tranquillité publique, risques majeurs, sécurité civile, réserve communale.

Le conseil municipal décide de créer **à l'unanimité** les 6 commissions ci-dessus décrites et invite les conseillers à s'inscrire dans les commissions qui suscitent leur intérêt.

### **2. Montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.**

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** avec effet au 26 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante**

Fonctions	Elus	Pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique	Indemnité Mensuelle Brute
Maire	M. Jean-Vincent VALLIES	55,00%	2139,17 €
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Mme Virginie BAULINET	18,50%	719,54 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Jean-Yves CHALAYE	14,00%	544,52 €
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Isabelle GLOMERON	18,50%	719,54 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Cédric SCHMID	18,50%	719,54 €
5 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Marie-Odile PELLE-PRINTANIER	14,00%	544,52 €
6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Francis LAVENU	14,00%	544,52 €
7 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Régine DAUDIN	14,00%	544,52 €
Conseiller délégué	Mme Christine LANGUILLE	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	M. Eric LECOINTRE	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	Mme Suzy GAUCHET	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	M. Michel GROBOL	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	Mme Anita COLLADANT	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	M. Yves NGUYEN DUC	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	Mme Valérie VOISIN	5,25%	204,19 €
Conseiller délégué	M. Yann DROUIN	5,25%	204,19 €

### 3. Majoration des indemnités de fonctions de maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** avec effet au 26 mai 2020 de majorer de 15% les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et d'adjoints.

**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante  
Avec la majoration de 15%**

Fonctions	Elus	Pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique	Indemnité Mensuelle Brute
Maire	M. Jean-Vincent VALLIES	63.25 %	2460.05 €
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Mme Virginie BAULINET	21.275 %	827.47 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Jean-Yves CHALAYE	16.10 %	626.19 €
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Isabelle GLOMERON	21.275 %	827.47 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Cédric SCHMID	21.275 %	827.47 €
5 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Marie-Odile PELLE-PRINTANIER	16.10 %	626.19 €
6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Francis LAVENU	16.10 %	626.19 €
7 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Régine DAUDIN	16.10 %	626.19 €
Conseiller délégué	Mme Christine LANGUILLE	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	M. Eric LECOINTRE	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	Mme Suzy GAUCHET	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	M. Michel GROBOL	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	Mme Anita COLLADANT	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	M. Yves NGUYEN DUC	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	Mme Valérie VOISIN	5.25 %	204.19 €
Conseiller délégué	M. Yann DROUIN	5.25 %	204.19 €

### 4. Remboursement des frais de déplacement des élus.

Le conseil municipal donne **à l'unanimité** un avis favorable sur le dispositif présenté.

### 5. Commission d'appel d'offres – Désignation des membres.

Les textes en vigueur prévoient que la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

Le maire, président de droit, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les représentants à la Commission d'Appel d'Offre élus **à l'unanimité** sont :

#### **Titulaires :**

- M. Cédric SEIGNEURIN
- M. Cyrille BERTRAND
- Mme Isabelle GLOMERON
- M. Michel GROBOL
- M. Yann DROUIN

#### **Suppléants :**

- Mme Anita COLLADANT
- M. Cédric SCHMID
- M. Francis LAVENU
- Mme Régine DAUDIN
- Mme Virginie BAULINET

### 6. Election des membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le conseil municipal en date du 25 mai 2020 a fixé à 14 le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS, soit 7 à désigner par le conseil municipal.

**Les représentants du conseil municipal au CCAS à l'unanimité sont :**

- Mme Marie-Odile PELLE PRINTANIER
- Mme Anita COLLADANT
- M. Franck ROSSIGNOL
- Mme Isabelle GLOMERON
- Mme Marie-Laure LAURENT
- Mme Nathalie CLEMENT
- Mme Suzie GAUCHET

### 7. Désignation des représentants de la ville au collège Pierre Mendès France.

La ville de CHECY est représentée au conseil d'administration du collège Pierre Mendès France par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**M. Cédric SCHMID est désigné représentant titulaire** de la ville au conseil d'administration du collège Pierre Mendès France **à l'unanimité**,

**Mme Najiha AFRASS est désignée représentante suppléante** de la ville au conseil d'administration du collège Pierre Mendès France, **à l'unanimité**.

### 8. Désignation des représentants de la ville au SIGMA.

La ville est membre du Syndicat Intercommunal de Gestion du Multi Accueil de Chécy (SIGMA), et dispose du comité syndical de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants.

#### **Sont représentants titulaires de la ville au SIGMA élus à l'unanimité :**

- M. Jean-Vincent VALLIES
- M. Cédric SCHMID
- Mme Najiha AFRASS
- Mme Sophie CHARDERON
- Mme Suzie GAUCHET
- Mme Virginie BAULINET

#### **Sont représentants suppléants de la ville au SIGMA élus à l'unanimité :**

- Mme Régine DAUDIN
- Mme Anita COLLADANT
- M. Francis LAVENU
- Mme Ingrid BONNEFOY
- Mme Pascale LOUVEL
- Mme Marie-Odile PELLE PRINTANIER

### 9. Désignation des représentants de la ville au SIGEA.

La ville est membre du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Espace Aquatique de Chécy (SIGEA), et dispose du comité syndical de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

#### **Sont représentants titulaires de la ville au SIGEA élus à l'unanimité :**

- M. Jean-Vincent VALLIES
- M. Cédric SCHMID
- Mme Céline BANEGE
- Mme Régine DAUDIN
- Mme Valérie VOISIN

#### **Sont représentants suppléants de la ville au SIGEA élus à l'unanimité :**

- M. Cyrille BERTRAND
- M. Jean-Yves CHALAYE
- Mme Marie-Laure LAURENT
- Mme Pascale LOUVEL
- M Yves NGUYEN DUC

### 10. Désignation du représentant de la commune aux instances de l'agence d'urbanisme (TOPOS).

L'agence d'urbanisme des Territoire de l'Orléanais est mise à disposition de ses villes membres afin de les aider dans leurs actions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les statuts de l'agence d'urbanisme (association loi 1901) prévoient que la ville est représentée par un représentant

Monsieur Jean-Vincent VALLIES est le seul à présenter sa candidature. Il est élu **à l'unanimité** des suffrages en tant que représentant de la ville à l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais (TOPOS).

### 11. Désignation des représentants de la ville à différents organismes.

La commune est représentée dans différents organismes publics ou privés selon les règles du code général des collectivités territoriales et ou des statuts propres à ces organismes.

Le conseil municipal est invité à désigner ses représentants dans ces organismes.

Après avoir présenté leurs candidatures, sont élus à l'unanimité :

- **OFFICE MUNICIPAL des SPORTS**  
**2 représentants** Mme Régine DAUDIN  
M. Stéphane LECLERCQ
- **ECOLE de MUSIQUE et HARMONIE MUNICIPALE.**  
**4 représentants** M. Cyrille BERTRAND  
Mme Régine DAUDIN  
M. Stéphane LECLERCQ  
Mme Virginie BAULINET
- **JURY DES MAISONS FLEURIES**  
**4 représentants** M. Eric LECOINTRE  
Mme Céline BANEGE  
Mme Sophie CHARDERON  
Mme Pascale LOUVEL
- **STAR 45**  
**1 titulaire** M. Francis LAVENU **1 suppléant** M. El Arbi DAFRANE
- **ANCO**  
**1 titulaire** M. Franck ROSSIGNOL **1 suppléant** M. Cyrille BERTRAND
- **A.R.F. (ASSOCIATION REGIONALE DE FLEURISSEMENT)**  
**1 titulaire** M. Eric LECOINTRE **1 suppléant** Mme Céline BANEGE
- **ASSOCIATION DES VILLES JOHANNIQUES**  
**1 titulaire** Mme Virginie BAULINET **1 suppléant** Mme Régine DAUDIN

▪ **AVANT-GARDE CHÉCY-BOIGNY-MARDIE**

**1 titulaire**

Mme Sophie CHARDERON

**1 suppléant**

M. Franck ROSSIGNOL

12. Désignation des représentants de la ville au centre national d'action sociale (C.N.A.S.).

La Mairie de CHECY adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) pour le personnel municipal en activité.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Le conseil municipal désigne **à l'unanimité** Mme Virginie BAULINET pour représenter la ville aux différentes instances du CNAS

**AUTRES DELIBERATIONS**

1. Tarifs des spectacles de la programmation culturelle 2020-2021

Le conseil municipal fixe **à l'unanimité** les tarifs des spectacles de la saison 2020-2021. Ces spectacles sont multiples et variés et leurs tarifs s'échelonnent entre 30 € et 3 €.

2. Convention pour l'enlèvement de graffitis.

Le conseil municipal approuve et autorise **à la majorité (26 pour, 3 abstentions)** Monsieur le maire à signer la convention type pour l'enlèvement des tags, graffitis et affiches sauvages sur les murs et façade des propriétés privées et accepte que la prise en charge des frais à l'enlèvement des graffitis soit supportée par la ville.

3. Remboursement à Monsieur Bombrault.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** le remboursement à monsieur Bombrault des charges d'électricité ci-dessus déduits pour un montant de 192.28 €.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES